

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 décembre 2017

PLFR POUR 2017 - (N° 499)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 42

présenté par

M. Giraud, rapporteur au nom de la commission des finances

ARTICLE 16 TER

I. – À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« des ministres chargés du budget et du logement, dans des zones géographiques se caractérisant par un déséquilibre important entre l'offre et la demande de logements entraînant des difficultés d'accès au logement sur le parc locatif existant »,

les mots :

« conjoint des ministres chargés du budget et du logement, dans des zones géographiques se caractérisant par un déséquilibre particulièrement important entre l'offre et la demande de logements »

II. – En conséquence, supprimer le dernier alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de rétablir cet article dans sa rédaction issue de l'Assemblée nationale.